

## La châtaigne d'Ardèche en danger... mobilisez-vous !

### Contribution professionnelle, la filière se mobilise !

Le prélèvement et les lâchers de *Torymus* sont des opérations onéreuses qui demandent beaucoup de temps et de main d'œuvre. Pour les financer, l'ensemble des opérateurs de la filière se mobilise au travers d'une contribution professionnelle. Chaque metteur en marché prélèvera une contribution auprès de ses apporteurs de châtaignes. Il la redistribuera ensuite au SDCA qui finance les lâchers de *Torymus*.

### Chacun de nous peut participer à la lutte contre le cynips

Tous les amoureux de l'Ardèche et du châtaignier peuvent également contribuer aux futurs lâchers de *Torymus*.

**Les dons peuvent être fait sur le site internet ou envoyés au SDCA (contacts ci-dessous).**

[www.cynips-chataigne-ardeche.com](http://www.cynips-chataigne-ardeche.com)

Attention, il ne faut pas détruire les déchets de taille et d'élagage juste après la coupe ; en effet, les galles sèches accrochées aux branches sont dépourvues de cynips, en revanche elles peuvent abriter des *Torymus*, qui sortiront au printemps.

Ne pas brûler les galles sèches avant la fin du mois de mai !

### Pour plus d'informations :

[www.cynips-chataigne-ardeche.com](http://www.cynips-chataigne-ardeche.com)



facebook

[www.facebook.com/luttercontrelecynipsenardeche](http://www.facebook.com/luttercontrelecynipsenardeche)



**Syndicat de défense de la Châtaigne d'Ardèche (SDCA) : 04 75 64 04 61**

4 avenue de l'Europe Unie - BP 128 - 07001 PRIVAS CEDEX



**Chambre d'Agriculture : 04 75 20 28 00**



**Parc des Monts d'Ardèche : 04 75 36 38 60**

Création : STUDIO W 04 75 89 87 93 - Photos : H. Deplaude - 0407, S. Debellat - CCA, l'avenir Agricole.

# Lutter contre LE CYNIPS en Ardèche

## Le cynips, c'est quoi ?

Le cynips est une micro-guêpe de quelques millimètres, noire aux pattes orangées, que l'on peut observer entre mi-juin et mi-août (insectes adultes en vol, ou en train de pondre sur les bourgeons).

Il est considéré comme le principal ravageur de la châtaigne au niveau mondial.



LE CYNIPS, UNE MICRO-GUÊPE QUI POND DANS LES BOURGEONS DE CHÂTAIGNIER...



... ENTRAINANT LA FORMATION DE GALLES DANS LESQUELLES SE DÉVELOPPENT SES LARVES

## Quel impact sur les châtaigniers ?

Le cynips est à l'origine de la formation de galles, dans lesquelles se développent ses larves - jusqu'à une dizaine par galle. Elles s'y nourrissent, deviennent des nymphes, puis des adultes qui sortent à partir de mi-juin. La formation des galles bloque la croissance des rameaux et empêche le développement des feuilles, des fleurs, et donc des fruits. La récolte de châtaigne est alors fortement impactée, elle peut diminuer de plus de 90% sur les arbres très atteints. En diminuant le nombre de fleurs, le cynips impacte également fortement la production de miel de châtaignier.

Le cynips peut également fragiliser les arbres s'ils sont très atteints : moins de feuilles, moins de photosynthèse, moins de nutriments. S'y ajoute la concurrence des galles très gourmandes en éléments nutritifs. Les arbres sont alors moins vigoureux, et plus sensibles à d'autres menaces comme le chancre, l'encre ou la sécheresse.



# Comment lutter contre le cynips ?

Le seul moyen de lutter contre le cynips aujourd'hui consiste à introduire un prédateur spécifique au cynips du châtaignier : le *Torymus sinensis*.

*Torymus sinensis* est un insecte de taille comparable au cynips. Il ne s'attaque pas directement au cynips adulte mais pond dans les galles en avril-mai. C'est la larve du *Torymus* qui va se nourrir de la larve du cynips à l'intérieur de la galle.

On ne sait aujourd'hui pas élever le *Torymus*. On s'en procure à partir de galles récoltées dans la nature.

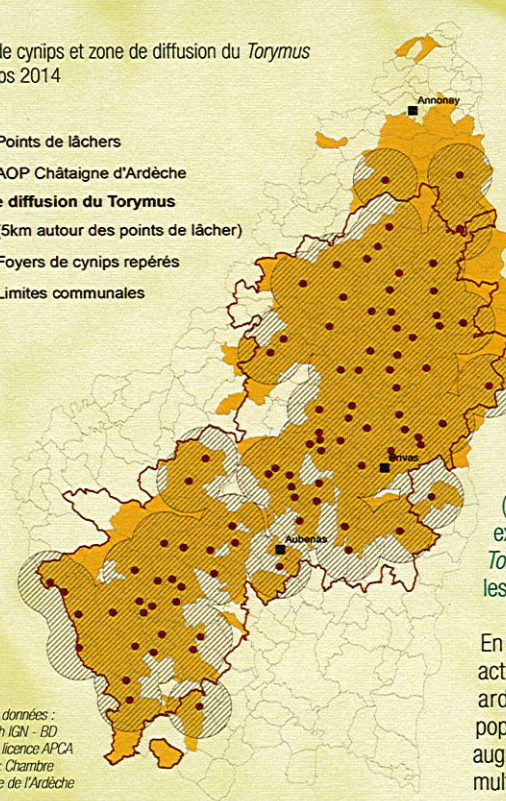
Une fois lâché, le *Torymus* se déplace sur de grandes distances (5 à 15 km) et colonise toutes les châtaigneraies alentours, bénéficiant à tous. Le *Torymus* ne va pas éradiquer entièrement le cynips, il va le réguler. Un équilibre va s'établir entre le cynips et son prédateur, permettant ainsi de revenir à de bons niveaux de production de châtaigne.



**TORYMUS SINENSIS, PRÉDATEUR SPÉCIFIQUE DU CYNIPS...**

Foyers de cynips et zone de diffusion du *Torymus*  
Printemps 2014

- Points de lâchers
- AOP Châtaigne d'Ardèche
- Zone de diffusion du *Torymus*  
(5km autour des points de lâcher)
- Foyers de cynips repérés
- Limites communales



Source des données :  
© Copyright IGN - BD  
CARTO® - licence APCA  
Réalisation : Chambre  
d'Agriculture de l'Ardèche



## Comment s'organise la lutte en Ardèche ?

La lutte biologique contre le cynips a été mise en place dès les premières observations de cynips, en 2010. Grâce à une forte mobilisation des castanéiculteurs et des structures associées (CICA-SDCA, INRA, chambres d'agriculture, stations expérimentales, FREDON), de premiers lâchers de *Torymus* ont pu être organisés en Ardèche dès 2011, et les années suivantes.

En 2014, 90 lâchers ont été réalisés, et le *Torymus* est actuellement présent sur une grande partie du territoire ardéchois, en faibles quantités. Son impact sur les populations de cynips n'est pas encore observable, il va augmenter d'année en année à mesure que le *Torymus* se multiplie.



**LA LUTTE BIOLOGIQUE CONTRE LE CYNIPS GRÂCE AU TORYMUS**

C. Demené (PNRMA) – H. Deplauze (CA07)

## Continuer à entretenir les châtaigneraies d'Ardèche

Face au cynips, il est important de continuer à entretenir les vergers de châtaigniers. La période de forte contamination par le cynips peut en effet être propice à la réalisation de travaux :

- la réduction du feuillage et les soins apportés aux arbres peuvent contribuer à réduire la vulnérabilité des vergers face au cynips ;
- la période de diminution de la production liée au cynips constitue une période favorable pour entreprendre des travaux.

## Le programme de reconquête de la châtaigneraie

Ce programme ambitionne de reconquérir 2000 ha de châtaigneraies à l'échelle du périmètre AOP d'ici 10 ans. Des aides à la rénovation et à l'élagage des châtaigneraies sont proposées par le Parc des Monts d'Ardèche (coordonnées au dos), en collaboration avec ses partenaires – Chambre d'Agriculture, CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) et CICA (Comité Interprofessionnel de la Châtaigne d'Ardèche).

Comme pour les campagnes précédentes, les travaux seront pris en charge à 50% (dans la limite de certains plafonds), pour les châtaigniers de variétés traditionnelles. Les propriétaires non agriculteurs (y compris les collectivités) sont éligibles à ces aides, au même titre que les exploitants agricoles et les cotisants solidaires.

